

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1769

23 juillet 2013

SOMMAIRE

Aalternativ Capital Management G.P. S.à r.l.	84911	Durmington S.A.	84903
Aberdeen Alpha	84886	Dusseldorf Arcaden Luxco	84902
Achepay S.A., SPF	84885	ENT Büro- und Computersysteme Lux. GmbH	84881
Achilles Holdings 1 S.à r.l.	84908	EPF Acquisition Co 5 S.à r.l.	84881
ACME Consulting S.à r.l.	84884	ESAF - ETF	84901
Actitech S.à r.l.	84885	ESAF - ETF	84901
Adapto SICAV	84908	Espirito Santo Wealth Management (Euro-pe) S.A.	84883
AGF PEH Soparfi S.à r.l.	84910	Etcetera S.A.	84882
AI Chem Midco S.à r.l.	84883	Etche Fly	84882
Allnex S.à r.l.	84883	Faber Architectes S. à r.l.	84903
Altomare S.A.	84909	FEBEX TECHNIQUE S.A. société de ges-tion de patrimoine familial	84906
Amorim Alternative Investments S.A. ...	84910	FGP IX S.à r.l.	84905
Ancolie Holding S.A.-SPF	84912	FGP VIII S.à r.l.	84906
Anibia S.A.	84886	Finance BR S.à r.l.	84881
Antane Investments S.à r.l.	84910	Financial World Building S.à r.l.	84904
Aquilon S.A., SPF	84909	Findim Group S.A.	84904
Arancello S.à r.l.	84900	FLIT - PTREL, SICAV-SIF S.C.A.	84906
Aurore Capital S.à r.l.	84887	Frafin S.A.	84904
Avolon Aerospace Finance (Luxembourg) II S. à r.l.	84886	Freie Internationale Sparkasse S.A.	84907
Avolon Investments S.à r.l.	84899	Futura II Holding	84903
Avolon Investments S.à r.l.	84885	Lord Nominee S.à r.l.	84869
Azure Global Microfinance Fund	84885	Redpark S.A.	84907
Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung S.à r.l.	84912	Rovabo	84866
Berlin, Tauentzienstraße 21-24 Beteiligung B S.à r.l.	84911	Smart Private Managers (Luxembourg) S.A.	84866
Continental Investments S.A.	84900	Sofigepar S.A. - SPF	84869
Coral Portfolio S.C.A. SICAV-SIF	84901	Solicom S.A.	84869
Credit Suisse Portfolio Investments (Lu-xembourg) S.à r.l.	84900	Special Projects Luxembourg S.A.	84866
Danske Invest Allocation	84902	Trucknology S.A.	84907
Dredging and Maritime Management	84902	Winnebago Holdings S.à r.l.	84912

Rovabo, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1482 Luxembourg, 15, rue Charlotte Engels.

R.C.S. Luxembourg B 145.360.

Suivant décisions collectives prises en assemblée générale en date du 27 mai 2013, les associés ont accepté et pris acte de la cessation du mandat de gérant technique de Monsieur Manuel Joaquim DA COSTA RODRIGUES, avec effet au 31 mai 2013, à la suite de sa démission.

Les associés ont par ailleurs confirmé dans leurs fonctions de gérants administratifs, Monsieur Nino BORRACCI, demeurant à L-4918 Bascharage, et Monsieur Paolo BORRACCI, demeurant à L-2168 Luxembourg.

Il est rappelé que les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

ROVABO

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013073782/16.

(130090574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Smart Private Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.966.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 avril 2013

- Les mandats des membres actuels du conseil d'administration: Madame Béatrice DURY, Monsieur Jean-Pierre MALLIAR et Monsieur Frank MOISSON sont renouvelés à l'unanimité des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Jean-Pierre Mallar / Frank Moisson

Référence de publication: 2013073795/14.

(130090335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Special Projects Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 105.100.

L'an deux mille treize,

Le trente et un mai,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SPECIAL PROJECTS LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 105.100 (ci-après la "Société"), constituée en date du 9 décembre 2004 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 310, en date du 8 avril 2005. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2069, en date du 22 septembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Claude KRAUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cathy KEMPENEERS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

I. L'actionnaire unique de la Société, présent ou représenté à l'assemblée par mandataire (ci-après l'"actionnaire unique") et le nombre d'actions qu'il détient est mentionné sur la liste de présence jointe à ce procès-verbal. Cette liste,

ainsi que la procuration, ont été signées "ne varietur" par l'actionnaire unique ou son mandataire et seront enregistrées avec le présent acte.

II. La liste de présence montre que les trois mille deux cent vingt-cinq (3.225) actions, représentant 100% du capital social de la Société, sont représentées à l'assemblée. L'actionnaire unique déclare avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour de l'assemblée préalablement à celle-ci et déclare renoncer aux formalités de convocation. L'assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million six cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 1.677.500,00) afin de le porter de son montant actuel de trois cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 322.500,00) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00), par la création et l'émission de seize mille sept cent soixante-quinze (16.775) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

2. Décision de modifier l'article trois (premier alinéa) des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00), divisé en vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, entièrement libérées."

3. Modification de l'article cinq des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non."

4. Modification de l'article sept des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Les réunions du conseil d'administration peuvent être convoquées par le président ou par deux administrateurs.

Un administrateur ou son représentant peuvent valablement participer à une réunion du conseil d'administration par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la loi luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les administrateurs seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement conclues à une réunion du conseil d'administration nonobstant le fait qu'un nombre inférieur d'administrateurs (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateur étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante."

5. Divers.

L'assemblée, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million six cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 1.677.500,00) afin de le porter de son montant actuel de trois cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 322.500,00) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00) par la création et l'émission de seize mille sept cent soixante-quinze (16.775) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune (les "Nouvelles Actions"), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Paiement

Les seize mille sept cent soixante-quinze (16.775) Nouvelles Actions ont été souscrites par:

PRIME Capital S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 171.980,

ici représentée par Monsieur Jean FABER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 mai 2013,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ces Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par PRIME Capital S.A. en numéraire pour un montant d'un million six cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 1.677.500,00) qui a entièrement été alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article trois (premier alinéa) des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00), divisé en vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, entièrement libérées."

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article cinq des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article sept des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Les réunions du conseil d'administration peuvent être convoquées par le président ou par deux administrateurs.

Un administrateur ou son représentant peuvent valablement participer à une réunion du conseil d'administration par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la loi luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les administrateurs seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement conclues à une réunion du conseil d'administration nonobstant le fait qu'un nombre inférieur d'administrateurs (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateur étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille huit cent euros (EUR 2.800,00).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms, état civil et résidence, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Faber; C. Kraus; C. Kempeneers, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 25236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013074667/132.

(130091888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Solicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 100.219.

Extrait des procès verbaux des Assemblées Générales tenues les 10 janvier 2012 et 17 décembre 2012 au siège social

Résolutions

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

- M. Gommaar TIMMERMANS demeurant professionnellement au 9, Rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges;
- Mme Karin DE CLOE demeurant professionnellement au 9, Rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges;
- M. Jozef TIMMERMANS demeurant professionnellement au 9, rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges.

Leurs mandats s'achèveront lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2017.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes:

- AFC Benelux S.à.r.l. (RC B60.162) avec siège social au 1, rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid.

Son mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013074665/20.

(130091643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Sofigepar S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.022.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074662/9.

(130092156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Lord Nominee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 177.793.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of May,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

NEO Capital Private Equity LLP, a limited liability partnership regulated in England and authorized by the Financial Conduct Authority (www.fca.org.uk) (FCA) since 8 January 2008 and registered there under number 473991, with registered address at 36-38 Wigmore Street, London W1U 2LJ, England, and registered with the Companies House (www.companieshouse.gov.uk) under number OC331931 (the Founding Shareholder), represented by David Belhassen, acting in its capacity as Designated Member of the Founding Shareholder,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 24, 2013.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1^{er}. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Lord Nominee S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is "Lord Nominee S.à r.l.". The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of

the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscriptions of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in June of each year at 6:00 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented and at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote. Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) category A Manager and one (1) category B Manager or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their

office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on January first (1st) and ends on December thirty-first (31st) of each year.

Art. 21. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder, represented as described above, hereby declares that it subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by a payment in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) paid by the Founding Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The Founding Shareholder, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, has passed the following resolutions:

- (a) the number of managers of the Company is set at two (2);
- (b) the following person is appointed as manager of the Company having an A signatory power:
 - Melissa Leader, with professional address at 36-38 Wigmore Street, London W1U 2LJ, United Kingdom;
 and the following person is appointed as manager of the Company having a B signatory power:
 - Christophe Gaul, with professional address at 17, rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- (c) that the members of the Board are appointed for an undetermined period; and
- (d) that the address of the registered office of the Company is set at 17, rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-huitième jour du mois de mai,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

NEO Capital Private Equity LLP, une limited liability partnership réglementée en Angleterre et autorisée par l'Autorité de Supervision des Pratiques Financières (Financial Conduct Authority) (www.fca.org.uk) (FCA) depuis le 8 janvier 2008 et y inscrite sous le numéro 473991, ayant son siège social au 36-38 Wigmore Street, Londres W1U 2LJ, Angleterre, et inscrite auprès de la Companies House (www.companieshouse.gov.uk) sous le numéro OC331931 (l'Associé Fondateur), représentée par David Belhassen, agissant en sa qualité de Membre Désigné (Designated Member) de l'Associé Fondateur,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et de dresser les statuts qu'elle a arrêtés comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gestion de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.

Partes Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Lord Nominee S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est "Lord Nominee S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un (1) seul Associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et de réduire le capital social souscrit de la Société correspondante.

Art. 8. Cessions de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoit autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi de juin de chaque année à 18:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doit/doivent être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/ des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribuer soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

Art. 13. Réunion du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii)

toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Responsabilité du(des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix

pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 23. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit les douze mille cinq cents parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société. Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Fondateur par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) payé par l'Associé Fondateur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

L'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

- (a) le nombre de gérants est fixé à deux (2);
 - (b) la personne suivante a été nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature A:
- Melissa Leader, comptable, ayant son adresse professionnelle au 36-38 Wigmore Street, Londres W1U 2LJ, Royaume-Uni;
- et la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature B:

- Christophe Gaul, ayant son adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(c) les membres du Conseil sont nommés pour une période indéterminée; et

(d) l'adresse du siège social de la Société est fixée au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2013. Relation: LAC/2013/25253. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013075807/656.

(130093886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

ENT Büro- und Computersysteme Lux. GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 96.873.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2012

L'AGE a décidé de

- de l'acceptation de la démission du Gérant

À savoir: Monsieur Gerd SCHÄFER, avec effet de ce jour

- la nomination d'un nouveau Gérant

En la personne de Monsieur Sascha BEITZEL né le 22.12.1971 à TRABEN-TRABACH en ALLEMAGNE, demeurant: Zum Angelsteg 25 à -D- 54528 SALMTAL

fait et passé ce jour, le 18 décembre 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Gérant

Référence de publication: 2013076369/17.

(130094174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

EPF Acquisition Co 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.280.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076376/10.

(130094408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Finance BR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.618.

Il résulte d'un acte sous seing privés du 25 mai 2012 que:

1) APEF 5- IZAR CI L.P., limited partnership a cédé 178.289 parts sociales de catégorie A à FLANDRIN FINANCE, une société de droit français, ayant son siège social au 9, rue Adolphe Yvon, 75116 Paris, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 749 865 770;

2) APEF 5 - JABBAH CI L.P., limited partnership a cédé 112.916 parts sociales de catégorie A à FLANDRIN FINANCE, une société de droit français, ayant son siège social au 9, rue Adolphe Yvon, 75116 Paris, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 749 865 770;

3) APEF 5 - KUMA CI L.P., limited partnership a cédé 104.002 parts sociales de catégorie A à FLANDRIN FINANCE, une société de droit français, ayant son siège social au 9, rue Adolphe Yvon, 75116 Paris, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 749 865 770;

4) APEF 5 - PULSAR CI LP, limited partnership a cédé 31.551 parts sociales de catégorie A à FLANDRIN FINANCE, une société de droit français, ayant son siège social au 9, rue Adolphe Yvon, 75116 Paris, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 749 865 770;

5) APEF 5 - PIXYS US LP, limited partnership a cédé 180.269 parts sociales de catégorie B à FLANDRIN FINANCE, une société de droit français, ayant son siège social au 9, rue Adolphe Yvon, 75116 Paris, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 749 865 770;

6) APEF 5- SYMA US LP, limited partnership a cédé 137.678 parts sociales de catégorie A à FLANDRIN FINANCE, une société de droit français, ayant son siège social au 9, rue Adolphe Yvon, 75116 Paris, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 749 865 770;

7) ZEBRA BIS S.C., a cédé 5.295 parts sociales de catégorie A à FLANDRIN FINANCE, une société de droit français, ayant son siège social au 9, rue Adolphe Yvon, 75116 Paris, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 749 865 770;

Par conséquent, le capital social de la Société est détenu de la manière suivante:

- 1) APEF 5- IZAR CI L.P., limited partnership, propriétaire de 416.006 parts sociales de catégorie A;
- 2) APEF 5 - JABBAH CI LP., limited partnership, propriétaire de 263.471 parts sociales de catégorie A;
- 3) APEF 5 - KUMA CI L.P., limited partnership propriétaire de 242.670 parts sociales de catégorie A;
- 4) APEF 5 - PULSAR CI LP, limited partnership propriétaire de 73.619 parts sociales de catégorie A;
- 5) APEF 5 - PIXYS US LP, limited partnership propriétaire de 420.629 parts sociales de catégorie B;
- 6) APEF 5 - SYMA US LP, limited partnership propriétaire de 321.250 parts sociales de catégorie A;
- 7) ZEBRA BIS S.C. société civile, propriétaire de 12.355 parts sociales de catégorie A;
- 8) FLANDRIN FINANCE, société par actions simplifiée unipersonnelle, propriétaire de 569.731 parts sociales de catégorie A et 180.269 parts sociales le classe B.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013076405/44.

(130094193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Etche Fly, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 132.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013076387/11.

(130094302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Etcetera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.109.

Les comptes au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ETCETERA S.A.
Robert REGGIORI / Federico FRANZINA
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013076386/12.

(130094064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Espirito Santo Wealth Management (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.159.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013076385/11.

(130094255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

**Allnex S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AI Chem Midco S.à r.l.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 173.541.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"AI Chem & Cy S.C.A.", a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.052,

here represented by Mrs Nadia Weyrich, employee, residing in Belvaux, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 6 June 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "AI Chem Midco S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under B 173.541, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 5 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") dated 30 January 2013, number 228, page 10904. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a notarial deed dated 28 March 2013, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

Sole resolution

The sole partner decides to change the Company's name into "Allnex S.à r.l." and to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company that shall be read as follows:

" **1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Allnex S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

Whereof, the present deed is drawn up in Belvaux, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Al Chem & Cy S.C.A.», une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.052,

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, employée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Al Chem Midco S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.541, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 5 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 30 janvier 2013, numéro 228, page 10904. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte notarié en date du 28 mars 2013 non encore publié au Mémorial C

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en «Allnex S.à r.l.» et de modifier l'article 1 des statuts qui doit être lu comme suit:

« **1. Forme et nom.** Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «Allnex S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»)».

DONT ACTE, passé à Belvaux, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juin 2013. Relation: EAC/2013/7506. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013079179/74.

(130097915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

ACME Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 154.164.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil de Gérance il a été décidé que

- Le siège social de la société ACME Consulting S. à r. l., est transféré avec effet immédiat de 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, au 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Le Conseil de gérance

Référence de publication: 2013079172/15.

(130097878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Actitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 134.239.

Extrait des résolutions prises lors de la cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 16 avril 2013, à 14 heures, Monsieur Miloud BELABBACI, né le 15 avril 1959 à Joeuf (France), demeurant 13, Rue des Roses à F-57 970 Illange (en France), a cédé:

- 295 (deux cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de la Société à Madame Mimi DJEFFAL épouse BELABBACI, née le 18 octobre 1976 à Mohammadia (Algérie), demeurant 13, Rue des Roses à F-57 970 Illange (en France).

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013079173/17.

(130097844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Achepay S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.343.

Le Bilan au 30.11.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079171/10.

(130098490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Azure Global Microfinance Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 162.954.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Georges Beckene

Référence de publication: 2013079168/12.

(130098198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 135.686,47.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013079166/10.

(130098035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Avolon Aerospace Finance (Luxembourg) II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013079165/10.

(130098057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Anibia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 165.871.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale de la Société le 13 juin 2013

- L'Assemblée Générale de la Société a décidé, en date du 13 juin 2013, de transférer le siège social de la Société du 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale de la Société a décidé d'acter les démissions, en date du 13 juin 2013, des administrateurs suivants:

1. Madame Valérie EMOND, fiscaliste, née le 30 août 1973 à Saint-Mard (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

2. Monsieur Alberto MORANDINI, gérant de sociétés, né le 9 février 1968 à Pétange (Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- L'Assemblée Générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2019, les administrateurs suivants:

1. Monsieur Laurent TEITGEN, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

2. Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), ayant son adresse professionnelle au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

3. Monsieur Mike ABREU PAIS, né le 9 janvier 1981 à Luxembourg (Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale de la Société a décidé d'acter la démission en date du 13 juin 2013 de ODD Financial Services S.A., ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41014, en tant que commissaire aux comptes.

- L'Assemblée Générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2019, REVISORA S.A., ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145 505, en tant que commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Juin 2013.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013079157/34.

(130098158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Aberdeen Alpha, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 146.062.

EXTRAIT

Suivant la résolution du Conseil d'Administration en date du 22 Avril 2013, il a été décidé de la reconduction des administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Gary Marshall, Hugh Young, Roderick Macleod Macrae et Menno de Vreeze.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 Mai 2013.

Menno De Vreeze.

Référence de publication: 2013079169/13.

(130098077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Aurore Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 177.966.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of June.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AFB Investment Ltd., a limited liability company organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered address at Mill Mall Tower, 2nd floor, Wickhams Cay I, P.O. Box 4406, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the local trade register under number 483861, here represented by Ms. Peggy Simon, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 11th, 2013; and

Legrand Group Ltd., a limited liability company organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered address at Mill Mall Tower, 2nd floor, Wickhams Cay I, P.O. Box 4406, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the local trade register under number 394001, here represented by Ms. Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy established on June 11th, 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the companies appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing companies, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of two shareholders, subscribers of all the shares. The Company may however at any time be composed of one or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Aurore Capital S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-) divided into:

- Forty thousand (40,000) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- Forty thousand (40,000) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- Forty thousand (40,000) Class C Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- Forty thousand (40,000) Class D Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- Forty thousand (40,000) Class E Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- Forty thousand (40,000) Class F Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- Forty thousand (40,000) Class G Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- Forty thousand (40,000) Class H Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- Forty thousand (40,000) Class I Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up; and
- Forty thousand (40,000) Class J Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

"Class A Shares" means class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) in the share capital of the Company;

"Class B Shares" means class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) in the share capital of the Company;

"Class C Shares" means class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) in the share capital of the Company;

"Class D Shares" means class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) in the share capital of the Company;

"Class E Shares" means class E shares with a nominal value one Euro (EUR 1.-) in the share capital of the Company;

"Class F Shares" means class F shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) in the share capital of the Company;

"Class G Shares" means class G shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) in the share capital of the Company;

"Class H Shares" means class H shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) in the share capital of the Company;

"Class I Shares" means class I shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) in the share capital of the Company;

and

"Class J Shares" means class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) in the share capital of the Company.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. The terms used in this article 8 hereof, shall have the meaning set forth below: Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and

other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P+ CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including profits of the year and carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than fifteen (15) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company, and to one vote at the general meetings of the shareholders or the single shareholder, if applicable.

Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order starting from the last outstanding class of shares until the Class B Shares.

The company may redeem its own shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding, (ii) no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding, (iii) no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding, (iv) no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding, (v) no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding, (vi) no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding, (vii) no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding, (viii) no Class I Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class J Shares outstanding.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares in the order provided for above, such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the total cancellation amount, as defined below, as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

The cancellation value per share shall be calculated by dividing the total cancellation amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

The total cancellation amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The total cancellation amount for each of the outstanding classes of shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the total cancellation amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the cancellation value per share will become due and payable by the Company

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by any one manager of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having

been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2013.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed as follows:

- AFB Investment Ltd prenamed, through his proxyholder, declared to subscribe to twenty thousand (20,000) Class A Shares, twenty thousand (20,000) Class B Shares, twenty thousand (20,000) Class C Shares, twenty thousand (20,000) Class D Shares, twenty thousand (20,000) Class E Shares, twenty thousand (20,000) Class F Shares, twenty thousand (20,000) Class G Shares, twenty thousand (20,000) Class H Shares, twenty thousand (20,000) Class I Shares and twenty thousand (20,000) Class J Shares and to have them fully paid up for the aggregate nominal value of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-), along with the payment of a share premium in the amount of three million and eight hundred thousand Euro (EUR 3,800,000.-), both by a total contribution in cash in the amount of four million Euro (EUR 4,000,000.-), so that the amount of four million Euro (EUR 4,000,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it; and

- Legrand Group S.A. prenamed, through his proxyholder, declared to subscribe to twenty thousand (20,000) Class A Shares, twenty thousand (20,000) Class B Shares, twenty thousand (20,000) Class C Shares, twenty thousand (20,000) Class D Shares, twenty thousand (20,000) Class E Shares, twenty thousand (20,000) Class F Shares, twenty thousand (20,000) Class G Shares, twenty thousand (20,000) Class H Shares, twenty thousand (20,000) Class I Shares and twenty thousand (20,000) Class J Shares and to have them fully paid up for the aggregate nominal value of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-), along with the payment of a share premium in the amount of three million and eight hundred thousand Euro (EUR 3,800,000.-), both by a total contribution in cash in the amount of four million Euro (EUR 4,000,000.-), so that the amount of four million Euro (EUR 4,000,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at four thousand two hundred Euro (€ 4.200.-).

Resolutions of the shareholders

The shareholders resolve to:

1. Determine the number of manager at two (2).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Mr. Marcel Stephany, born on September 4th, 1951 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having his address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Christophe Fender, born on July 10th, 1965 in Strasbourg, France, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the companies appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

AFB Investment Ltd., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Mill Mall Tower, 2nd Floor, Wickhams Cay I, P.O. Box 4406, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et enregistrée au registre de commerce local sous le numéro 483861, ici représentée par Mme Peggy Simon, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 juin 2013; et

Legrand Group Ltd., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Mill Mall Tower, 2nd Floor, Wickhams Cay I, P.O. Box 4406, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et enregistrée au registre de commerce local sous le numéro 394001, ici représentée par Mme Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 11 juin 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement deux associés, propriétaires de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Aurore Capital S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à quatre cent mille Euro (EUR 400.000,-) divisé de la manière suivante:

- quarante mille (40.000) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quarante mille (40.000) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quarante mille (40.000) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement;
- quarante mille (40.000) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quarante mille (40.000) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quarante mille (40.000) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quarante mille (40.000) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quarante mille (40.000) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quarante mille (40.000) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées; et
- quarante mille (40.000) Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

«Parts Sociales de Classe A» signifie les parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), dans le capital de la Société.

«Parts Sociales de Classe B» signifie les parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), dans le capital de la Société.

«Parts Sociales de Classe C» signifie les parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), dans le capital de la Société.

«Parts Sociales de Classe D» signifie les parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), dans le capital de la Société.

«Parts Sociales de Classe E» signifie les parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), dans le capital de la Société.

«Parts Sociales de Classe F» signifie les parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), dans le capital de la Société.

«Parts Sociales de Classe G» signifie les parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), dans le capital de la Société.

«Parts Sociales de Classe H» signifie les parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), dans le capital de la Société.

«Parts Sociales de Classe I» signifie les parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), dans le capital de la Société.

«Parts Sociales de Classe J» signifie les parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), dans le capital de la Société.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Les notions reprises dans cet article 8 ont la signification suivante:

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmenté de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve (s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + P + RC) - (Pe + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

PN = profits nets (incluant les profits de l'année et les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la classe de parts Sociales devant être annulée

Pe = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui n'étant pas inférieure à quinze (15) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de parts sociales concernée.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou pas.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs classes de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales de tels annulations et rachats de parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse en commençant par la dernière classe de parts sociales restante jusqu'aux Parts Sociales de Classe B.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Classe B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Classe C, (ii) aucune des Parts Sociales de Classe C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Classe D, (iii) aucune des Parts Sociales de Classe D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Classe E (iv) aucune des Parts Sociales de Classe E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Classe F, (v) aucune des Parts Sociales de Classe F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Classe G, (vi) aucune des Parts Sociales de Classe G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Classe H, (vii) aucune des Parts Sociales de Classe H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (viii) aucune des Parts Sociales de Classe I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Classe J.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales dans l'ordre mentionné ci-dessus, une telle classe de parts sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du montant total d'annulation, tel que défini ci-après, tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la classe de parts sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la valeur d'annulation par part sociale pour chaque part sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

La valeur d'annulation par part sociale sera calculée en divisant le montant total d'annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée.

Le montant total d'annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le montant total d'annulation pour chacune des classes restantes sera le Montant Disponible de la classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le montant total d'annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la valeur d'annulation par part sociale sera due et payable par la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un des gérants de la Société. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- AFB Investment Ltd., préqualifiée, par son mandataire, déclare souscrire à vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe A, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe B, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe C, vingt mille (20.000) Parts

Sociales de Classe D, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe E, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe F, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe G, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe H, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe I et vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe J et les libérer entièrement pour leur valeur nominale totale d'un montant de deux cent mille Euros (EUR 200.000.-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois millions huit cent mille Euros (EUR 3,800,000.-), le tout par versement en espèces, de sorte que la somme de quatre millions d'Euros (EUR 4.000.000.-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément; et

- Legrand Group Ltd., préqualifiée, par son mandataire, déclare souscrire à vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe A, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe B, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe C, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe D, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe E, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe F, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe G, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe H, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe I et vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe J et les libérer entièrement pour leur valeur nominale totale d'un montant de deux cent mille Euros (EUR 200.000.-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois millions huit cent mille Euros (EUR 3,800,000.-), le tout par versement en espèces, de sorte que la somme de quatre millions d'Euros (EUR 4.000.000.-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ quatre mille deux cents Euros (€ 4.200.-).

Décisions des associés

Les associés décident de:

1. Déterminer le nombre de gérant à deux (2).

2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- M. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Christophe Fender, né le 10 juillet 1965 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle, au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché du Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 juin 2013. Relation: ECH/2013/1096. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013079164/698.

(130098169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 135.686,47.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013079167/11.

(130098582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Arancello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 4-6, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 162.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076245/9.

(130094643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Credit Suisse Portfolio Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 940.001,88.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.672.

Il résulte des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 06 juin 2013, qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet au 06 juin 2013 de Monsieur Claude Noesen;
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée illimitée, Monsieur Manuel Ribeiro, né le 30 décembre 1965 à Aguas Santas, Maia (Portugal), ayant son adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

- * Monsieur Robert Arehbold
- * Mademoiselle Polyxeni Kotoula
- * Monsieur Jorge Pérez Lozano
- * Monsieur Manuel Ribeiro

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2013076939/25.

(130095128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Continental Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.868.

EXTRAIT

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013076936/14.

(130094975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Coral Portfolio S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 144.034.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 juin 2013 que

La société Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 47 771 a été nommée réviseur d'entreprise agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Le siège social de l'associé gérant commandité a été transféré du 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013076937/19.

(130094956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

ESAF - ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 155.049.

—
Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 30 mai 2013

Composition du Conseil d'administration:

- L'Assemblée a noté la démission de Monsieur José Ricardo Salgado en tant qu'Administrateur de la Société avec effet en date du 4 octobre 2012.

- Il a été décidé d'approuver la réélection de Messieurs Fernando Coelho, Pedro Costa et Pedro Arbués en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 décembre 2013.

- L'Assemblée a décidé de réélire KPMG S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pour ESAF-ETF SICAV

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013076382/21.

(130093996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

ESAF - ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 155.049.

—
Extrait des Décisions prises lors du Conseil d'Administration du 29 janvier 2013.

- Il a été noté de préciser l'adresse du siège social de la société de 6, route de Trèves L-2633 Senningerberg à 6 C, route de Trèves L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pour ESAF-ETF SICAV

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013076381/15.

(130093996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Dredging and Maritime Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 51.009.

EXTRAIT

Le 4 juin 2013 s'est tenue de manière ordinaire l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle la résolution suivante a été prise:

-) le renouvellement avec effet immédiat du mandat du réviseur d'entreprises agréé Grant Thornton Lux Audit SA, ayant son siège social à L-8308 Capellen, Pafebruch 89A, pour une période d'un an, pour l'exercice 2013, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013076352/17.

(130093969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Dusseldorf Arcaden Luxco, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.069.

En date du 05 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Pamela Valasuo, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mai 2013.

- Nomination de Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour la Société

J.J. Josset

Gérant

Référence de publication: 2013074174/22.

(130092063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Danske Invest Allocation, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 82.717.

Le Conseil d'Administration de DANSKE INVEST ALLOCATION a pris note de la démission de:

Monsieur BISGAARD Johnny Nørhøve 13, rue Edward Steichen L-2450 Luxembourg

Et a décidé de coopter en date du 31 mai 2013:

Monsieur BAK Henrik, 17 Parallelvej, 2800 Kongens Lyngby, Danemark.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur MIKKELSTRUP Robert Bruun (Président) 17 Parallelvej, 2800 Kongens Lyngby, Danemark.

- Monsieur BAK Henrik, 17 Parallelvej, 2800 Kongens Lyngby, Danemark.

- Monsieur EBERT Klaus 13, rue Edward Steichen L-2450 Luxembourg.

La cooptation sera ratifiée à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour **DANSKE INVEST ALLOCATION**
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013074175/20.

(130091994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Durmington S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 135.409.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 mai 2013 que Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Mademoiselle Sandra Bortolus, démissionnaire.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013074173/14.

(130091747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Faber Architectes S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 157.080.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2013

Suite à une cession de parts sociales, en date du 30 avril 2013, dûment approuvées par les associés et dûment notifiées à la société, le capital social de 30.000,00 €, représenté par 100 parts sociales, se répartit comme suit:

Monsieur Paul FABER, demeurant à L-1412 Luxembourg, 9, rue Dante	25 parts sociales
Monsieur Marc FABER, demeurant à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong	50 parts sociales
Madame Françoise FABER, demeurant à L-1371 Luxembourg, 171, Val Sainte-Croix	25 parts sociales
Total: cent parts sociales	100 parts sociales

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour extrait conforme

FABER ARCHITECTES SARL

Référence de publication: 2013074976/20.

(130092503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Futura II Holding, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 135.414.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 03/12/2012

L'Assemblée décide de:

- Renouveler le mandat des Administrateurs suivants avec effet à partir du 03 décembre 2012:

- * Brian Conroy, en tant qu'Administrateur de type A;
- * Andrew Whitty, en tant qu'Administrateur de type A;
- * Bastow Charleton S.à r.l., en tant qu'Administrateur de type B.

Le siège social de Bastow Charleton S.à r.l. se situe au Centre Helfent, 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange depuis le 27/09/2012.

Durée du mandat pour les trois administrateurs: jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013074975/18.

(130092667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Findim Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 76.659.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 28 mai 2013

En date du 28 mai 2013, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris la résolution de renouveler le mandat de Deloitte Audit en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

FINDIM GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2013074987/15.

(130092419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Frafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 59.375.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 mai 2013

Monsieur VERZOLETTO Giovanni est renommé administrateur avec pouvoir de signature A et Monsieur ROSSI Jacopo, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est renommé administrateur avec pouvoir de signature B. Monsieur VERZOLETTO Giovanni est nommé Président du Conseil d'administration. Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Madame ERK Sophie, employée privée, née le 15.12.1974 à Thionville (France), domiciliée professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur en remplacement de Monsieur HEITZ Jean-Marc administrateur sortant.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

FRAFIN S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2013075008/21.

(130092807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Financial World Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.492.

L'an deux mille treize, le quatorze mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) ZESTACREST LIMITED, une limited company, ayant son siège social à 2018 Nicosia, Chypre, Stravolos Center, dûment représentée par son Managing Director, Monsieur Francesco LIBERATORE.
- 2) Monsieur Roberto VASELLI, ingénieur, né le 11 juillet 1938 à Rome, demeurant à Perigord II - 6, Lacets St Léon, Monaco,
- 3) Madame Christine VASELLI, sans profession, née le 18 avril 1967 à Rome, demeurant à 17 Avenue de l'Annonciade, Monaco.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "FINANCIAL WORLD BUILDING S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72492, a été originellement constituée sous la dénomination sociale de "FINANCIAL WORLD BUILDING S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 3 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 23 de janvier 2000 et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 586 du 8 mars 2008;

- Que les parties comparantes sont les seuls associés actuels (les "Associés") de la Société et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés constatent qu'aux termes d'un acte de donation reçu en date de ce jour par le notaire instrumentaire, le donateur, Monsieur Roberto VASELLI a fait donation à Madame Christine VASELLI de la nue-propiété de 5.013 (cinq mille treize) parts sociales de la Société..

Suite à cette donation, le capital de la Société se répartit comme suit:

- ZESTACREST LIMITED: 7.923 parts sociales en pleine propriété;
- Monsieur Roberto VASELLI: 5.013 parts sociales en usufruit;
- Madame Christine VASELLI: 3.234 parts sociales en pleine propriété et 5.013 parts sociales en nue-propiété;

Deuxième résolution

Les Associées décident de modifier l'article 8 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8.** Il est expressément prévu que la titularité de chaque part sociale représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un autre associé dénommé «nu-propiétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sociale sont déterminés ainsi qu'il suit: droits sociaux dans leur ensemble,

droits de vote aux assemblées ordinaires et extraordinaires,

droit aux dividendes,

droit préférentiel de souscription des parts sociales nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque part sociale sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propiété des parts sociales sera matérialisée par inscription dans le registre des parts sociales:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propiétaire de la mention nue-propiété.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. VASELLI, C. VASELLI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2013 LAC/2013/22463. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013074985/64.

(130092776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

FGP IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.401.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 février 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013074980/13.

(130092322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

FGP VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.101.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 février 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013074981/13.

(130092318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

FLIT - PTREL, SICAV-SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.525.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire reconvoquée des actionnaires de FLIT-PTREL SICAV-SIF S.C.A. (la «Société») qui s'est tenue en date du 7 juin 2013 a décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young, S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en qualité de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui statuera sur le rapport annuel de la Société au 31 décembre 2013.

Pour FLIT-PTREL SICAV-SIF S.C.A.

Société en commandite par actions

Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013075001/18.

(130092902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

FEBEX TECHNIQUE S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.873.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 10 juin 2013

1. Mme Valérie PECHON a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.
2. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
4. Mme Laetitia CARIAUX, administrateur de sociétés, née à Bastogne (Belgique), le 16 mars 1984, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
5. M. Jacques CLAEYS a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FEBEX TECHNIQUE S.A. société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013074978/23.

(130092455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Freie Internationale Sparkasse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 79.983.

Beschlüsse der Generalversammlung der Freie Internationale Sparkasse S.A. ordentliche Generalversammlung vom 05.06.2013

TOP 3:

Beschluss - Bestellung Wirtschaftsprüfer

Die Generalversammlung bestellt für das Geschäftsjahr 2013 PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, zum Wirtschaftsprüfer,

Luxembourg, den 05.06.2013.

Die Sparkasse Bremen AG / Torge Mühlfordt / Martin Huber / Lars Rosenfeld

Unterschrift / - / - / -

Référence de publication: 2013074974/15.

(130092974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Redpark S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.202.

CLÔTURE DES LIQUIDATIONS

Par jugements rendus en date du 6 juin 2013, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

REDPARK SA (RCS B 83.202)

Ces mêmes jugements ont mis les frais à la charge du Trésor.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour extrait conforme

Me Sevinc GUVENCE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013075411/16.

(130092763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Trucknology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.292.

Extrait de la résolution des actionnaires de la Société prise en date du 31 mai 2013

Il a été décidé:

- de prolonger le mandat de Madame Petronella Johanna Sophia Dunselman, résidant 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2019;
- de prolonger le mandat Madame Zamyra Heleen Cammans, résidant 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2019;
- de prolonger le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. domicilié à 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et enregistré sous le numéro B 65477 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2014;
- d'accepter la démission de Monsieur Bernard Herman Hoftijzer de son mandat d'Administrateur, résidant 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet au 31 mai 2013.

- de nommer Madame Preeti Kotwani-Khitri, résidant 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet au 31 mai 2013 et pour une durée maximale de 6 ans, en tant qu'Administrateur de la Société.

A partir du 31 mai 2013, les gérants de la Société sont:

- Madame Petronella Johanna Sophia Dunselman, Administrateur;
- Madame Zamyra Heleen Cammans, Administrateur; et
- Madame Preeti Kotwani-Khitri, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013075412/27.

(130092332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Adapto SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 114.598.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 30 avril 2013 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

M. Michael Guldstrand (Président)

4 Oxtorgsgatan, S-11157 Stockholm, Suède

Mme Armelle Moulin,

41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg

M. Jean Philippe Claessens

41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg

2. Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 5 juin 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013075424/27.

(130093205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Achilles Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 793.711,12.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.952.

En date du 8 mai 2013, l'associé Baldeep Johal, avec adresse au 37, Ashgrove Road, IG3 9XF Goodmayes, Ilford, Royaume-Uni, a transféré l'intégralité des

- 610 Parts Sociales de Classe A
- 610 Parts Sociales de Classe B
- 610 Parts Sociales de Classe C
- 610 Parts Sociales de Classe D
- 610 Parts Sociales de Classe E
- 610 Parts Sociales de Classe F
- 610 Parts Sociales de Classe G
- 610 Parts Sociales de Classe H
- 610 Parts Sociales de Classe I

qu'il détient dans la Société à l'associé SJT Limited, avec siège social au 22-24, Seale Street, JE2 3GQ St. Helier, Jersey, qui les acquiert.

Suite à ce transfert de parts sociales, l'associé SJT Limited, précité, détient:

- 23.033 Parts Sociales de Classe A
- 23.033 Parts Sociales de Classe B
- 23.033 Parts Sociales de Classe C
- 23.033 Parts Sociales de Classe D
- 23.033 Parts Sociales de Classe E
- 23.033 Parts Sociales de Classe F
- 23.033 Parts Sociales de Classe G
- 23.033 Parts Sociales de Classe H
- 23.033 Parts Sociales de Classe I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2013.

Référence de publication: 2013075422/33.

(130093077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Altomare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.132.

—
Extrait des décisions prises par les actionnaires et par le conseil d'administration en date du 17 mai 2013

1. M. Xavier SOULARD n'a pas été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. MM. David GIANNETTI et Sébastien ANDRE ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née le 24 mai 1972 à Le Raincy (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALTOMARE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013075464/21.

(130093798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Aquilon S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 32.641.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 mai 2013 à 9.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Monsieur Monsieur Joseph WINDY, la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2013.

L'assemblée nomme à l'unanimité Monsieur Koen LOZIE, 61 grand rue, L-8510 Redange-sur-Attert au poste d'administrateur pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2013.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler THE CLOVER, 6 rue d'Arlon L-8399 WINDHOF au poste de Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice clôturant au 31.12.2013.

Extrait sincère et conforme

AQUILON S.A., SPF.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013075473/21.

(130093569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Antane Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.299.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 mai 2013

1. M. James LANTHIER a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 31 janvier 2013.

2. Le nombre des gérants a été diminué de 5 (cinq) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ANTANE INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013075471/14.

(130093239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

AGF PEH Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.407.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 27 mai 2013

1. La démission de Mademoiselle Noëlle PICCIONE de son mandat de Gérante de la société est actée avec effet immédiat.

2. Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, né le 13 décembre 1967 à Arlon, Belgique, et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en son remplacement en tant que nouveau Gérant. Le mandat de Monsieur Daniel PIERRE aura une durée illimitée.

Fait à Luxembourg, le 27 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

AGF PEH SOPARFI S. à r. l.

P. MESTADGH / D. PIERRE

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013075458/19.

(130093617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Amorim Alternative Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.064.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 5 juin 2013

1. Le mandat d'administrateur de catégorie A de Madame Paula Fernanda RAMOS AMORIM a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

2. Le mandat d'administrateur de catégorie A de Monsieur Américo FERREIRA DE AMORIM a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. Le mandat d'administrateur de catégorie B de Monsieur Eric MAGRINI a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

4. Le mandat d'administrateur de catégorie B de Monsieur Philippe TOUSSAINT a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

5. Le mandat d'administrateur de catégorie B venu à échéance de Madame Virginie DOHOGNE, n'a pas été renouvelé.

6. Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.

7. Madame Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

8. Madame Virginie GUILLAUME, administrateur de sociétés, née à Libramont (Belgique), le 17 octobre 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

9. Monsieur Eric MAGRINI a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 11.06.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AMORIM ALTERNATIVE INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013075468/30.

(130093576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Aalternativ Capital Management G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 177.373.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2013.

AALTERNATIV S.A., agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée AALTERNATIV Capital Management G.P. S.à r.l., ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177.373, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte par vote spécial la démission du gérant unique Joshua GHYSSAERT.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme pour une durée indéterminée à la fonction de gérant unique:

Monsieur Nesto BOCCOVI, directeur exécutif, né le 17 août 1962 à Lomé (Togo) résidant 13, rue des Poilus, F-78600 Le Mesnil Le Roi, France.

Le gérant unique dispose de tous pouvoirs d'engager et de représenter la Société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour AALTERNATIV S.A.

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2013075452/24.

(130093068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Berlin, Tauentzienstraße 21-24 Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.679.

Auszug aus dem Kauf- und Abtretungsvertrag über Gesellschaftsanteile der Gesellschaft vom 06. Juni 2013

Aufgrund eines Kauf- und Abtretungsvertrags über Gesellschaftsanteile der Gesellschaft vom 06. Juni 2013 haben sich folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung S.à r.l., eine société à responsabilité limitée mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der Nummer B 172.746 hält mit Wirkung zum 06. Juni 2013 an der Gesellschaft folgende Anteile: 6.250 Anteile

- Goslar, Wohlenbergerstraße Immobilien S.à r.l., eine société à responsabilité limitée mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der Nummer B 173.729 hält mit Wirkung zum 06. Juni 2013 an der Gesellschaft folgende Anteile: 6.250 Anteile

- Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine société à responsabilité limitée mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der Nummer B 172.676 hält mit Wirkung zum 06. Juni 2013 an der Gesellschaft folgende Anteile: 0 Anteile

- Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine société à responsabilité limitée mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der Nummer B 172.683 hält mit Wirkung zum 06. Juni 2013 an der Gesellschaft folgende Anteile: 0 Anteile

Référence de publication: 2013075497/23.

(130093099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Ancolie Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 41.913.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANCOLIE HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013075469/14.

(130093148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 172.746.

Auszug aus dem Kauf- und Abtretungsvertrag über Gesellschaftsanteile der Gesellschaft vom 06. Juni 2013

Aufgrund eines Kauf- und Abtretungsvertrags über Gesellschaftsanteile der Gesellschaft vom 06. Juni 2013 haben sich folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine société à responsabilité limitée mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der Nummer B 172.676 hält mit Wirkung zum 06. Juni 2013 an der Gesellschaft folgende Anteile: 12.500 Anteile

- Goslar, Wohlenbergerstraße Immobilien S.à r.l., eine société à responsabilité limitée mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der Nummer B 173.729 hält mit Wirkung zum 06. Juni 2013 an der Gesellschaft folgende Anteile: 0 Anteile

Référence de publication: 2013075495/17.

(130093101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Winnebago Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 167.395.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013073985/13.

(130090512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.
